

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE  
CHEMERE**  
(Département de la Mayenne)  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 30 AVRIL 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2024

*Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Lionel RABU, Laurys DALIGAULT, Carine COLLET, Marthe CHRETIEN, Freddy GUITTER (arrivé à 19h14), Noëlla MASSEROT*

*Absent : Hervé BOUCHET*

*Absents ayant donné pouvoir : Franck LEGEAY donne pouvoir à Marie MANDELLI  
Philippe BRIARD donne pouvoir à Noëlla MASSEROT  
Amanda FITZPATRICK donne pouvoir à Aymeric DELHOMMEAU*

*Noëlla MASSEROT a été élue secrétaire.*

**DEVIS DC MACONNERIE – MAISON COMMUNE (intérieur)**

Un devis est présenté par Mme Marthe CHRETIEN concernant des travaux de maçonnerie à réaliser pour la rénovation intérieure de la Maison Commune par l'entreprise **DC MACONNERIE**.

Le devis de l'entreprise **DC MACONNERIE** se monte à **45 478.50 € HT** soit **54 574.20 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **DC MACONNERIE** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

↪ 10 voix **POUR**

↪ 1 **ABSTENSION**

**DEVIS DC MACONNERIE – MAISON COMMUNE (enduit intérieur)**

Un devis est présenté par Mme Marthe CHRETIEN concernant des travaux d'enduit à réaliser pour la rénovation intérieure de la Maison Commune par l'entreprise **DC MACONNERIE**.

Le devis de l'entreprise **DC MACONNERIE** se monte à **25 410.40 € HT** soit **30 498.48 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **DC MACONNERIE** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

↵ 10 voix **POUR**  
↵ 1 **ABSTENSION**

### **EURL CMA LAMBERT – MAISON COMMUNE (placo-isolation)**

Un devis est présenté par Mme Marthe CHRETIEN concernant la pose de cloisons en placo, à réaliser pour la rénovation intérieure de la Maison Commune par l'entreprise **EURL CMA LAMBERT**.

Le devis de l'entreprise **EURL CMA LAMBERT** se monte à **9 873.21 € HT** soit **11 847.85 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **EURL CMA LAMBERT** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

↵ 10 voix **POUR**  
↵ 1 **ABSTENSION**

### **EURL CMA LAMBERT – MAISON COMMUNE (Escalier)**

Un devis est présenté par Mme Marthe CHRETIEN concernant les menuiseries intérieures et l'escalier, à réaliser pour la rénovation intérieure de la Maison Commune par l'entreprise **EURL CMA LAMBERT**.

Le devis de l'entreprise **EURL CMA LAMBERT** se monte à **20 488.10 € HT** soit **24 585.72 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **EURL CMA LAMBERT** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

↵ 10 voix **POUR**  
↵ 1 **ABSTENSION**

### **Demande de subvention à ANS pour le projet PUMP-TRACK**

Madame DALIGAULT Laurys, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, une proposition de demande de subvention à l'agence nationale du Sport (ANS) concernant le projet PUMP-TRACK.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

➤ **APPROUVE** la demande de subvention à faire à l'agence nationale du Sport (ANS) concernant le projet PUMP-TRACK pour un montant maximum de 60 000 € HT et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE CCPMG**

Dans le cadre du renouvellement du marché de fournitures administratives et consommables informatiques, la Communauté de communes du pays de Meslay Grez propose aux communes qui le souhaitent, d'adhérer à un nouveau groupement de commande.

La consultation des entreprises sera organisée par la Communauté de communes.

Une convention constitutive du groupement de commandes sera établie entre la Communauté de communes et les communes adhérentes au groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE D'ADHERER** au groupement de commande de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez pour les fournitures administratives et consommables informatiques ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention à venir avec la Communauté de communes le marché à venir et tous documents s'y rapportant.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DEMANDES DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La mairie a reçu une demande concernant le Droit de Prémption Urbain, dans le bourg.

Or, par délibération 2022-032 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, il est indiqué que la délégation concernant les intentions d'aliéner ne concerne que les terrains hors agglomération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 18 avril 2024, adressée par SELARL GL NOTAIRES ASSOCIES, de Meslay-du-Maine, en vue de la cession des biens suivants :

- Parcelle cadastrée Section AB n° 302, Rue de la Fresnaie, d'une surface de 197 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée Section AB n° 299, 17 rue d'Alsace, d'une superficie de 896 m<sup>2</sup>

Considérant que la commune n'a pas de projet structurant sur ces parcelles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **NE PREEMPTÉ PAS** sur ces biens et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour en informer le notaire.

## **Contrat Territorial Eau Sarthe aval – 2024-2026**

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil contractuel commun de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire, associant les Départements, qui permet le financement d'actions visant la restauration des milieux aquatiques, la préservation ainsi que la reconquête de la qualité de la ressource en eau et son bon état quantitatif.

Ce CT Eau se traduit par une feuille de route et son programme d'actions, établie sur trois ans (2024-2026), qui vient préciser les actions et détailler, pour chaque maître d'ouvrage, les interventions prévues. Cette feuille de route est la déclinaison opérationnelle d'une stratégie de territoire définie à six ans (2021-2026).

À l'échelle locale des sous-bassins du bassin versant du SAGE en Pays de la Loire, le CT Eau décline la mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le contrat formalise les engagements de la structure coordonnatrice et des maîtres d'ouvrage locaux, ainsi que les engagements des financeurs, partenaires et des services de l'Etat qui y sont associés.

Le SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE assure l'animation et la coordination de ce contrat.

### SYNTHESE FINANCIERE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU Sarthe aval 2024-2026

Le programme 2024-2026 couvre les enjeux de restauration des milieux humides et aquatiques en lien avec l'Espace Naturel Sensible (ENS).

Il implique la mairie de La Bazouge de Chémeré pour la réalisation des inventaires et des suivis de la faune et de la flore, ainsi que des travaux uniques de restauration.

Le montant total proposé sur la période 2024-2026 est de 30 000 € HT, pour un montant sollicité de subvention de 24 000 € € (soit 80 %).

La mairie de La Bazouge de Chémeré porte toutes ces actions au sein de ce contrat pour un montant total de 30 000 €. L'agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département de la Mayenne participent financièrement à ces actions selon les modalités détaillées ci-dessous :

#### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Nom de l'opération	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL (HT/TTC)
Suivis faune/flore, restauration des milieux	10 000	10 000	10 000	30 000
<b>TOTAL (HT/TTC)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>30 000</b>

  

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant de subvention	TOTAL (HT/TTC)
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	30 000	30 %	9 000	9 000
Département 53	30 000	50 %	15 000	15 000
Mairie de la Bazouge de Chémeré	30 000	20 %	6 000	6 000
<b>TOTAL (HT/TTC)</b>	<b>30 000</b>	<b>100 %</b>	<b>24 000</b>	<b>30 000</b>

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la stratégie du Contrat Territorial Eau Sarthe aval 2024-2026,
- **VALIDE** le programme d'actions pluriannuel élaboré pour la période 2024-2026 ainsi que les volumes financiers afférents, détaillés ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'inscription de ce programme d'actions au Contrat Territorial Eau Sarthe aval 2024-2026,
- **ENGAGE** la mise en œuvre des actions inscrites à ce programme et de solliciter pour cela auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département 53, l'attribution des aides qui en permettent la réalisation,
- **AUTORISE** le lancement des procédures liées aux projets inscrits,
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Territorial Eau Sarthe aval 2024-2026 ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Prochaine date

Prochain Conseil Municipal : Mardi 14 mai 2024 à 20H

La séance est levée à 20h52